



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: - Par courriel au :  
[DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca](mailto:DLP53BidsReceiving.DAAT53Receptiondessoumissions@forces.gc.ca)

Attention: - Attention :  
JP Cunningham, DAAT 5-3-4-6

<b>Title - Sujet</b> Tractor, Wheeled, Warehouse, Propane Engine Driven, Tracteur de Dépôt, à Roues, à Moteur Propane		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> W8476-195924/B	<b>Date of Amendment Date de modification</b> August – aout 2019	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> JP Cunningham <b>Telephone No. - N° de telephone</b> 819-939-6415 <b>E-Mail Address - Courriel</b> <a href="mailto:John.cunningham@forces.gc.ca">John.cunningham@forces.gc.ca</a>		
<b>Destination</b> See herein - Voir aux présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b>
At - à : 2:00 PM - 14:00
On - le : 20 August – aout 2019
Time Zone - Fuseau Horaire : Eastern Daylight Time (EDT) Heure avancée de l'Est (HAE)

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :**

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 4</b>	En ce qui concerne la sollicitation de l'objet, clause 3.5, section IV: distance entre le revendeur agréé et le lieu de livraison <150 km. Pourriez-vous s'il vous plaît changer à 200 km? La distance entre la destination et notre revendeur agréé est inférieure à 200 km.
<b>Réponse 4</b>	<p>La seule référence à 150 km est contenue dans un document intitulé Exigences de la demande de contrat établi par le responsable technique pour aider l'autorité contractante à élaborer et publier les documents de sollicitation et n'utilise pas le mot «DOIT» comme critère, c'est-à-dire Le prestataire de service «après-vente» DOIT être situé à moins de 150 km du lieu de destination. Par conséquent, les soumissionnaires seront autorisés à indiquer dans leurs soumissions la distance réelle entre leur fournisseur de service «après-vente» et l'emplacement de destination de l'équipement. Lorsque les offres sont évaluées, cette distance ne sera pas prise en compte dans la détermination du contrat ou non.</p> <p>En outre, les soumissionnaires doivent noter ce qui suit:</p> <p>«Si l'action visant à effectuer des réparations sous garantie ne peut être entreprise dans un délai de deux jours ouvrables et terminée dans un délai raisonnable, ou si l'entrepreneur n'a pas d'installations de réparation à proximité immédiate (dans un rayon de 150 kilomètres) des destinations de livraison spécifiées, le Canada se réserve le droit de: faire les réparations et être remboursé par l'entrepreneur au taux de 103,91 \$ l'heure et au coût des pièces remplacées. »</p> <p>Cette clause sera ajoutée au (x) contrat (s) attribué (s) lorsque le prestataire de service «après-vente» se situe au-delà de la distance recommandée de 150 km.</p>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**